

### Questions orales

respectons cette ligne de conduite et les demandes présentées à Investissement Canada relativement à l'édition seront examinées en conséquence.

**Mme Finestone:** Monsieur le Président, s'il y a un secteur où les gestes devraient correspondre aux paroles c'est bien celui de l'édition. Il s'agit d'une industrie culturelle qui a besoin d'appui. Je voudrais bien que la ministre lise les notes de service.

**Des voix:** C'est un discours!

#### LA POSITION DE LA SOCIÉTÉ GULF AND WESTERN

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre des Communications. Vu que la décision de Gulf and Western de conserver un droit de véto au conseil d'administration de Ginn va directement à l'encontre des engagements de Gulf vis-à-vis Investissement Canada, la politique de Baie Comeau et le premier ministre, la ministre mettra-t-elle fin à ce subterfuge et ordonnera-t-elle à Gulf de respecter les conditions qu'elle avait acceptées au départ relativement à la cession du contrôle à des Canadiens?

**Des voix:** Encore.

**L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications):** Monsieur le Président, mon collègue le ministre chargé d'Investissement Canada a le devoir de s'assurer que les parties en cause sont de bonne foi chaque fois qu'une demande est présentée à Investissement Canada. Cela s'applique aussi à Gulf and Western et le ministre y veillera.

Je tiens aussi à garantir à la députée que nous nous intéressons heureusement davantage à l'industrie de l'édition que le gouvernement antérieur, qui était libéral. Ces mois-ci, nous avons annoncé un nouvel appui financier à l'industrie de l'édition qui s'élèvera à 65 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Cela aidera les éditeurs, les auteurs et l'industrie de l'édition du Canada.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LA LEVÉE DES SANCTIONS CONTRE L'UNION SOVIÉTIQUE

**M. Andrew Witer (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Canada a condamné les Soviétiques pour les atrocités et les violations flagrantes des droits de la personne commises contre le peuple afghan, et après l'invasion de l'Afghanistan en 1980, il a imposé des sanctions à l'Union soviétique. La semaine dernière, le ministre a annoncé son intention de lever ces sanctions en raison de leur inefficacité.

Le ministre dira-t-il à la Chambre et au peuple canadien pourquoi les sanctions sont efficaces contre l'Afrique du Sud

alors qu'elles ne le sont apparemment pas contre l'Union soviétique et pourquoi le gouvernement du Canada négocie pour rétablir des liens culturels et scientifiques avec les Soviétiques au moment où les troupes soviétiques intensifient leurs attaques contre les combattants de la liberté afghans?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je vais essayer de répondre très brièvement. Les sanctions introduites en 1979 par un gouvernement progressiste conservateur contre l'Union soviétique étaient efficaces à l'époque parce qu'elles ont aidé à galvaniser l'opinion mondiale contre les agissements des Soviétiques en Afghanistan. Le gouvernement actuel continue de déplorer une situation qui demeure déplorable. Il est clair que si nous voulons amener l'Union soviétique à changer d'attitude dans d'autres domaines comme la liberté de mouvement de ses citoyens, la réunification des familles et d'autres situations qui nous préoccupent, le député et moi, nous devons essayer d'autres moyens. C'est ce que nous faisons.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, nous sommes témoins chaque jour de l'efficacité croissante de la politique suivie par le gouvernement. La plus récente preuve a été fournie par la très heureuse décision annoncée hier par Bata Canada.

**M. le Président:** Le député de Kenora—Rainy River. Une question, s'il vous plaît.

\* \* \*

### LES AFFAIRES INDIENNES

#### LA BANDE LUBICON—LA DIFFUSION D'INFORMATION PAR LES AMBASSADES CANADIENNES

**M. John Parry (Kenora—Rainy River):** Monsieur le Président, puisque je n'ai droit qu'à une seule question, je voudrais la poser, moi aussi, au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il assurer à la Chambre et au public qu'il ne va pas se servir de nos missions à l'étranger pour répandre une version à tout le moins exagérée, sinon fautive de l'opinion publique canadienne au sujet des revendications territoriales de la bande du lac Lubicon?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, nous considérons que la question des revendications de la bande du lac Lubicon doit être résolue au Canada. Les membres de cette bande n'ont pas encore épuisé tous les recours judiciaires à leur disposition. Nous croyons que les parties concernées ont toutes intérêt à résoudre cette affaire au Canada même. Les membres de la bande Lubicon ont évidemment le droit, au même titre que tous leurs compatriotes canadiens, de voyager à l'étranger et de faire des démarches conformes à la loi canadienne et à celle du pays qu'ils visitent. Ils peuvent recourir aux services des fonctionnaires canadiens en poste à l'étranger pour les aider dans les initiatives légitimes qu'ils prennent.